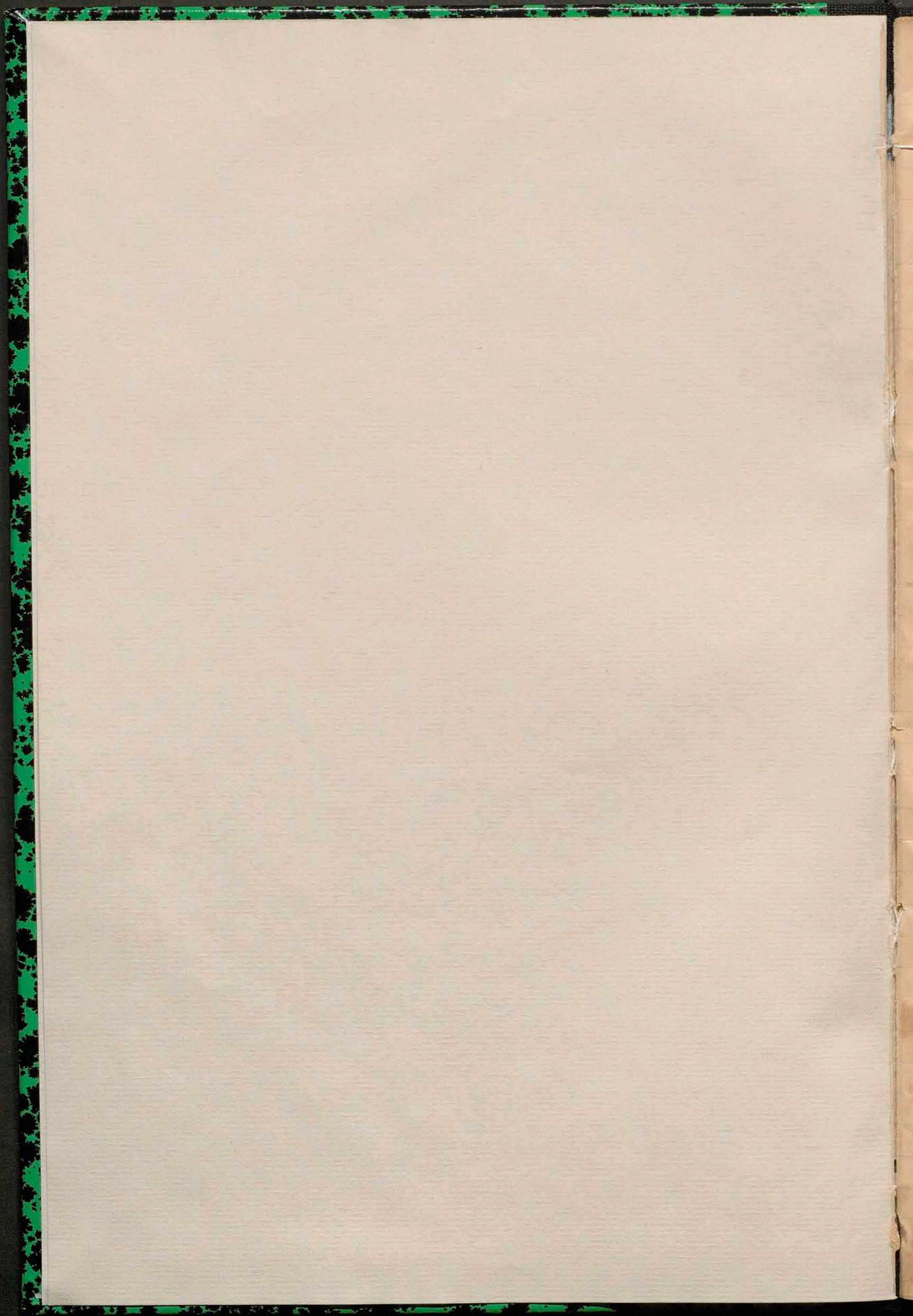


COMMISSION chargée de l'examen du projet  
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,  
relatif au carat métrique. (N° 110, année 1909.)

(Nommée le 27 mai 1909.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU: LE BRETON.  
2<sup>e</sup> — BEAUVISAGE.  
3<sup>e</sup> — HALGAN. *Président*  
4<sup>e</sup> — AUDIFFRED. *Secrétaire*  
5<sup>e</sup> — PEYTRAL.  
6<sup>e</sup> — LE COUR GRANDMAISON.  
7<sup>e</sup> — Pierre BAUDIN.  
8<sup>e</sup> — DAUMY.  
9<sup>e</sup> — FESSARD.



Séance du 3 juin 1904

1245 1450<sup>1</sup>

M<sup>r</sup> Hubyon est nommé Président  
M<sup>r</sup> Andoffred Secrétaire.



La Cour est d'avis d'adopter  
le projet F. L. présenté par le

Gouvernement

Le Secrétaire.

J. Andoffred

Le Président  
M<sup>r</sup> Hubyon